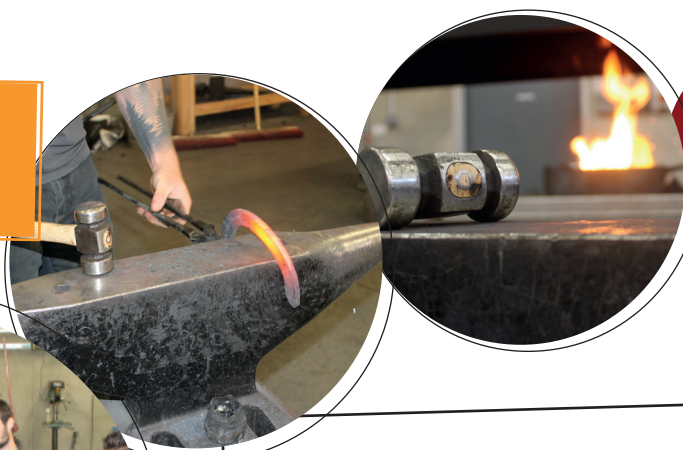


Devenez
Maréchal-Ferrant



Apprenez

- A réaliser des travaux de maréchalerie: Forger, parer, ferrer
- Les différents matériaux
- A utiliser et à gérer son matériel professionnel
- La biologie animale
- L'hippologie
- A gérer et à analyser le comportement de l'équidé
- Le fonctionnement d'une entreprise de maréchalerie

Conditions d'admission

- Avoir au moins 16 ans au plus tard le 31 Décembre suivant le début de la formation et ne pas avoir atteint 26 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
- Le candidat devra avoir trouvé une entreprise prête à lui signer un contrat d'apprentissage.

Note: Pour exercer ce métier une bonne condition physique est nécessaire.

Contenu de la formation

Formation en alternance sur une durée de 3 ans, de Septembre à Juin.

Elle comporte : 1200 heures, soit 36 semaines de formation en centre et le reste en entreprise (en moyenne 3 semaines sur 4)

La formation est validée par le biais d'évaluations en Unités Capitalisables (UC)

Capacités et UC générales

Capacités Générales	Unités Capitalisables
CG 1	UCG 1: Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
CG 2	UCG 2: Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - S'exprimer à travers une réalisation personnelle - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
CG 3	UCG 3: Interagir avec son environnement social - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S'appropriier les normes et cadres de référence d'un collectif

Capacités et UC professionnelles

Capacités Professionnelles	Unités Capitalisables
CP 4	UCP 1: Réaliser des travaux de maréchalerie - Réaliser la pose d'une ferrure - Réaliser le forgeage
CP 5	UCP 2: Réaliser des interventions sur les équidés - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval - Réaliser l'entretien et le parage du pied
CP 6	UCP 3: Assurer le fonctionnement de l'atelier - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité
CP 7	UCARE: S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Les débouchés

Salarié dans une entreprise de maréchalerie, dans une écurie de chevaux de sport de compétition ou d'élevage.

Exercer à son propre compte. (Cependant, il semble indispensable de démarrer dans l'activité en tant que salarié avant de gérer sa propre structure).

Conseil: Envisager une qualification de niveau supérieure, telle que le BTM, de niveau IV.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Le CFPPA de Contamine tél : 04.50.03.91.03

cfppa.contamine@educagri.fr